

# Syndicat CGT des Agents de la ville d'Allonnes et du CCAS

ESPACE ELSA TRIOLET

3, IMPASSE DES ACACIAS- 72700 ALLONNES  
e-mail : [cgt.territoriaux@ville-allonnes.fr](mailto:cgt.territoriaux@ville-allonnes.fr)

## COMMUNIQUÉ et AG

Vous le savez maintenant, depuis quelques semaines, les salariés des raffineries du groupe Total et Esso sont en grève pour exiger une revalorisation salariale et de meilleures conditions de travail.

Malgré les alertes de la CGT sur l'insuffisance des mesures salariales prises au mois de janvier, aucune solution n'a été trouvée pour garantir une augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs. A plusieurs reprises le syndicat et les salariés ont demandé une négociation pour rattraper l'inflation en vain.

Ce sont bien les salariés, qui par le fruit de leur travail, ont permis au groupe Total de réaliser 18,8 milliards de bénéfices au 1er semestre 2022. Les grévistes ont raison de demander une augmentation de 10% des salaires, d'autant plus que le patron de Total s'est auto-augmenté de 52% l'année dernière ! Ce sont plus de 2,7 milliards de dividendes qu'on promet aux actionnaires !

Pour les salariés comme pour la CGT, il n'est pas concevable qu'un tel profit ne soit pas redistribué dans l'entreprise et puisse ainsi permettre de réelles augmentations de salaire. Leur lutte est notre lutte !

Les groupes TOTAL et ESSO doivent immédiatement ouvrir des négociations afin de répondre à la légitime revendication des travailleurs !

Cette lutte menée par les salariés aux côtés de la CGT est une lutte exemplaire et doit encourager l'ensemble des travailleurs à se mobiliser.

Les seuls responsables aujourd'hui de la pénurie de carburant sont ceux qui, par choix, s'accaparent les richesses produites, au détriment de celles et ceux qui travaillent chaque jour.

**Ne tombons pas dans le piège de la division ! Soyons solidaires et uni-es !**

Le Gouvernement, une fois de plus, reste sourd en s'attaquant directement aux travailleurs par le biais de réquisitions et d'attaques au droit de grève.

La question des salaires comme celle des retraites doit être entendue par le Président Macron.

Sans réponses concrètes aux revendications portées par la CGT, notre seule réponse sera la mobilisation massive, notamment par la grève.

***C'est pourquoi le syndicat CGT des agents territoriaux de la ville d'Allonnes apporte tout son soutien à l'action engagée dans les raffineries, salue l'engagement de celles et ceux qui font le choix de lutter pour gagner et appelle à la mobilisation massive dans la fonction publique et plus largement de toutes et tous dans toute action visant à obtenir de nouveaux droits pour les étudiant·es, salarié·es, chômeurs·euses, précaires et retraité·es.***



**Nous appelons l'ensemble du personnel à ne plus subir, à relever la tête, à exprimer ses attentes, ses interrogations... et à venir prendre la parole lors de l'AG !**

**MARDI 18 OCTOBRE de 9h à 10h**

**salle Jean Carmet**

10 % de temps de travail en moins ;  
10 % d'effectif en plus ;  
10 % d'augmentation indiciaire et salariale ;  
10 % de temps de formation ;  
L'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique.

Nous formulons trois demandes immédiates :

une nouvelle mesure d'urgence sur la valeur du point d'indice, à caractère rétroactif, permettant au minimum de couvrir le niveau d'inflation prévu en fin d'année ;  
la mise en place sans délai d'un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation ;  
l'ouverture urgente de négociations portant sur le rattrapage des pertes et sur la revalorisation des grilles.

---

### **Exercice du droit syndicale**

#### **Autorisation d'absence**

*conformément aux dispositions du décret n°85-397 du 3 avril 1985 vous pouvez bénéficier d'une autorisation d'absence au titre des Heures Mensuelles d'Informations.*

Document à faire signer à votre responsable de service.

Nom et prénom :

Demande à bénéficier d'une autorisation d'absence :

Le :    de    à    signature de l'agent :

Lieu :

Autorisation accordée de    à

Refusée (motif) :

signature du responsable de service

Signature du délégué syndical,

(atteste la présence de l'agent)

(à remettre dès votre retour à votre responsable de service)